

République Française
Département : Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg

**Extrait du registre
des délibérations du bureau de la communauté de communes
séance du 27/06/2011**

Date de la convocation:

16/06/2011

Date d'affichage:

17/06/2011

L' an 2011 et le 27 Juin à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, Président.

Nombres de membres:

Afférents au bureau du conseil

communautaire : 24

En exercice : 16

Votants : 16

Présents : Tous les délégués sauf :

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, BRACONNIER Armand,
FUCHS Thierry, MARTIN Etienne, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles,
SCHERTZ Christophe, SIBLER Alphonse

Secrétaire de séance :

M. PREVOT Dominique.

Réf : 016.2011B

A l'unanimité

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

016.2011B : OPAH : attribution de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération n° 008/2006 du conseil communautaire de la communauté de commune de la vallée de la Sauer du 20 février 2006 approuvant les objectifs de réalisation de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) tels que définis par l'étude pré-opérationnelle conduite sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu le dispositif d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat),

Vu la délibération n°059/2008 du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn du 09 juin 2008 déléguant au bureau la fixation du montant et le versement des aides " OPAH " aux particuliers, sur avis de la commission d'attribution des aides,

Considérant l'avis de la commission d'attribution des aides réunie le 14 juin 2011

Entendu l'exposé du vice-président François RUTSCH,

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder les aides comme suit :

Propriétaires occupants :

568,72 € (réhabilitation logement, 5% de l'assiette subventionnable arrêtée à 11374,40€) à Nicole Schramm, LAMPERTSLOCH.

Propriétaires bailleurs :

2 188,28 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 21882,84€) à Eliane et Charles Guthmuller, Woerth, pour 6 logements situés à Woerth.

1 280 € (prime pour la mise en place de 32 fenêtres à isolation renforcée - 40€/unité)

3 150 € (prime pour la mise en place de 7 chaudières à condensation - 450 €/unité)

17 713,92 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 177 139,23 €).

Soit un total de 22 143,92 € à la SCI Les Cuirassiers, Dieffenbach, pour 8 logements situés à Woerth.

6 930 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 69 300 €) à Indivision Baret Le Naour - CHASSAGNY (69) pour un logement situé à Langensoultzbach.

3Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme:

DURRENBACH, le 28/06/2011

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,

Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
WISSEBOURG le : 01/07/2011
et publication ou notification du : .

